

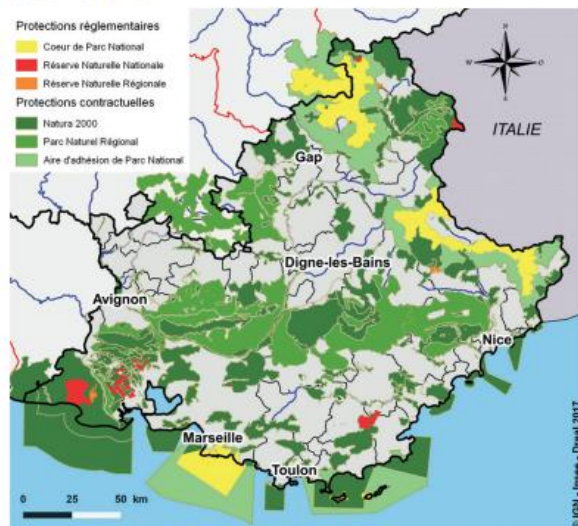
Développement durable - Préserver la biodiversité reste un enjeu majeur

La région est dotée de beaucoup d'espaces naturels protégés et réglementés, qui contribuent au maintien de la biodiversité (**figure 1**). Ainsi, parmi les 7 parcs nationaux de France métropolitaine, 4 sont situés en Provence-Alpes-Côte d'Azur. La surface terrestre de ces 4 cœurs de parcs s'étend sur 136 000 ha, soit 4,3 % de la superficie régionale, auxquels s'ajoutent 46 000 ha de surface maritime. Le territoire est également riche de parcs naturels régionaux (PNR). En 2015, sur les 49 PNR que compte le territoire métropolitain, 7 se trouvent dans la région. Ils couvrent 23 % de la superficie régionale. Deux autres (Sainte-Baume et Mont Ventoux) sont en cours de création ou à l'étude. Le réseau Natura 2000, au cœur de la politique de conservation de la nature de l'Union européenne, vise à enrayer l'érosion de la biodiversité. Ces sites concernent 30 % de la superficie régionale. La moitié du département des Bouches-du-Rhône est classée Natura 2000.

Dans le contexte aggravant du changement climatique, cette artificialisation menace la biodiversité. Par exemple, entre 2003 et 2013, les effectifs des 68 espèces d'oiseaux communs de la région observées par le programme de suivi temporel des oiseaux communs (STOC) ont fortement diminué. C'est particulièrement vrai des espèces vivant dans les milieux bâtis (moineau domestique, martinet noir...) dont les effectifs ont reculé de 34 % (**figure 2**). Les effectifs des espèces spécialistes des milieux forestiers (geai des chênes, rouge-gorge familier...) et des milieux agricoles (alouette des champs, perdrix rouge...) se sont également contractés. Les espèces généralistes (mésange charbonnière, pigeon ramier...) sont moins touchées. La baisse des effectifs d'oiseaux communs est un phénomène qui touche l'ensemble des régions françaises.

1 Plus de la moitié de la superficie régionale sous protection réglementaire ou contractuelle

Parcs, réserves naturelles et surfaces Natura 2000 en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2017

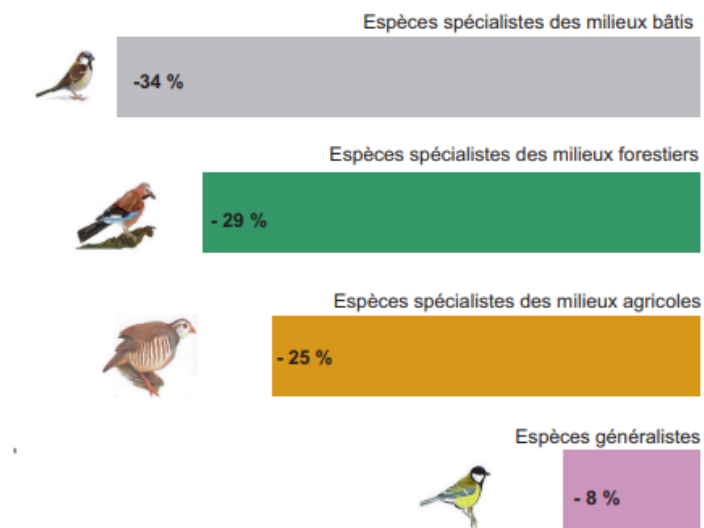


Note : Les protections par voie réglementaire (arrêtés préfectoraux ou ministériels, délibérations du Conseil régional) assurent strictement la préservation de la flore, de la faune et des écosystèmes. Les protections par voie contractuelle relèvent d'une démarche volontaire généralement entreprise par des conservatoires régionaux d'espaces naturels, des associations de protection de la nature et les parcs naturels régionaux.

Source : Dreal/SDES, d'après les données réglementaires et contractuelles

2 Les effectifs des espèces d'oiseaux communs ont fortement diminué en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Évolution de l'indice d'abondance des espèces d'oiseaux communs entre 2003 et 2013



Lecture : entre 2003 et 2013, la population d'oiseaux des espèces spécialistes des milieux bâtis a diminué de 34 % en Paca.

Source : Muséum national d'Histoire naturelle, observation par des professionnels et amateurs bénévoles dans le cadre du programme STOC (suivi temporel des oiseaux communs)